Le plan d'aménagement national au "5th International Seminar of agricultural Students" Switzerland, 1961

Autor(en): **Burky, Charles-A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme**

Band (Jahr): **18 (1961)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-781799

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le Plan d'aménagement national au «5th International Seminar of agricultural Students» Switzerland, 1961

Par Charles-A. Burky, professeur à l'Université de Genève

Le congrès international de Hofwil des étudiants en agriculture

Une centaine d'entre eux, venus de tous les pays du monde, se sont réunis à l'Ecole normale du canton de Berne, du 24 juillet au 3 août. La plupart de ces jeunes gens appartenaient à des pays évolués, quelques-uns cependant à des pays sous-développés. Tous se montraient inquiets en ce qui concerne le sort de l'agriculture, devant les difficultés qui l'assaillent partout, à l'heure actuelle. Dans tout les Etats jeunes, le mot d'ordre est: industrialisation, et dans les anciens: la campagne pourra-t-elle subsister dans les conditions présentes? D'où le thème général de la rencontre: « L'agriculture dans un pays industriel ».

Des conférences, en français et en anglais, langues officielles, suivies de discussions, ont démontré ce que la Suisse faisait en ce domaine. M. R. Meier, conseiller d'Etat du canton de Zurich, traita du sujet: « Le paysan et l'Etat »; R. Rubattel, ancien conseiller fédéral, parla du « Passage de la Suisse d'Etat agricole à Etat industriel »; H. Lüthy, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, dit quelles étaient les bases de l'« Equilibre suisse »; E. Jaggi, président de l'Union des fédérations coopératives agricoles de la Suisse, montra « L'Evolution, la situation actuelle des organisations d'entr'aide agricoles en Suisse »; O. Howald, professeur au Polytechnikum de Zurich, allait définir « La meilleure forme d'exploitation en pays industriel », permettant à M. J.-V.-A. Nehemiah, de la FAO, à Rome, de terminer sur « Industrie et agriculture dans les pays en voie de développement ». Quant à moi, j'ai fait valoir le rôle que joue déjà le « Plan d'aménagement national » dans le rétablissement de l'agriculture.

Toute cette théorie fut confrontée avec la pratique. Excursion dans la vallée berno-soleuroise de la Limpach, mettant la société estudiantine en face d'un exemple de remembrement agricole commenté par son réalisateur, le conseiller d'Etat H. Stähli, ancien chef du Département de l'agriculture du canton de Berne. Visite, à Winterthour, de l'Union des coopératives agrigoles de la Suisse orientale; dans le canton de Berne, d'une fromagerie de village et d'une exploitation agricole-type; dans celui du Valais, des caves de la Fédération des producteurs de vins (Provins) et d'une entreprise vinicole. Réception, enfin, de la division de l'Agriculture de l'Ecole polytechnique fédérale, de l'Ecole cantonale d'agriculture de Schwand-Münsingen (Berne), de l'Ecole parallèle de Châteauneuf-Sion (Valais), du conseil d'Etat fribourgeois au domaine des Faverges.

Le cours, organisé par l'Association des étudiants en agronomie de l'E. P. F. et placé sous le patronage de MM. F. T. Wahlen, président de Confédération helvétique, H. Juri, directeur de l'Union suisse des paysans, à Brugg, et J. Fässler, président de l'Association suisse des ingénieurs-agronomes, culmina au congrès annuel de l'International Association of Agricultural Students, à Hofwil.

L'agriculture en difficultés

On s'y rendit compte que, tout en persévérant dans une ligne de conduite profitable à l'agriculture, les responsables dans cette activité se sentent en partie débordés par l'évolution actuelle.

Bien entendu, on ne sous-estima pas les efforts des intéressés en la matière et des autorités: d'une commune comme Stammheim qui peut fêter les 1200 ans de son existence dans un paysage intact, compensation pour les grands centres de population avec leurs maisons-tours et leurs cheminées de fabrique; de groupements ou mouvements de tous types: Schweizerische Bauern-Heimatbewegung, rassemblé au mois de juillet écoulé à Schwarzenburg, et que préoccupe pour la Suisse l'intégration européenne; Bauerntagung de Fraubrunnen (en juillet aussi), qui voit l'agriculture suisse victime de la haute conjoncture; ou le groupe suisse des paysans de la montagne (Schwyz, juillet encore), qui n'ont pas vu leur revenu s'accroître et attendent une aide pour la vente de leur bétail. Le Conseil fédéral, a-t-on dit, fait ce qu'il peut. Après une loi sur l'agriculture, qui date de quelques années déjà, son projet de loi (juin 1961) sur l'aide à l'entreprise paysanne doit enrayer l'exode des jeunes et assurer des prêts sans intérêt au paysan en difficulté; un nouvel arrêté (août) se porte au secours de l'économie laitière. Sollicitude de tous les instants qui étonne l'étranger — nous pensons à cette thèse de doctorat d'une Université allemande visant la Suisse et intitulée: « Politique agraire d'un Etat industriel ».

Il n'en reste pas moins que l'agriculture, en Suisse et dans le monde entier, se trouve en mauvaise posture. Difficultés aux Etats-Unis, avec leurs surplus alimentaires, en U. R. S. S. ou en Chine, dont les kolkhozes, respectivement les communes populaires, ne donnent guère satisfaction. Difficultés encore en Europe occidentale, où les terriens s'opposent à l'intégration du continent. C'est qu'il y a contradiction partielle entre l'expansion industrielle, surtout dans la 2e révolution, du XXe siècle, et l'agriculture: ici, majorisée par les activités de transformation, là paralysée par la monoculture et les prix incertains ou à la baisse des matières premières et produits de base.

Intervention du Plan d'aménagement du Territoire

Le congrès de Hofwil fut heureux d'apprendre — il n'en savait rien — que plusieurs pays d'Europe re-

cherchent pour leur économie générale cette harmonisation que postule la science géohumaine, à l'Université de Genève, dans ses quatre domaines principaux:

1° sur le plan physique, dans la répartition des milieux, naturels et culturels;

2° au point de vue social, dans la distribution de la population, rurale et urbaine;

3° pour ce qui est de l'économique, entre l'agriculture et l'industrie spécialement;

4° au sein des unités administratives et politiques, en fortifiant l'organisation (village, mais aussi ville), dans le cadre des ordres territorialement supérieurs (en Suisse, le canton et la Confédération), chacun devant disposer de compétences correspondant à des tâches déterminées.

A une question d'un auditeur, je fis remarquer que dans l'aménagement du territoire (AT), on doit naturellement prendre en considération l'évolution. La vie, ici comme ailleurs, est un perpetuum mobile. Elle conditionne des transferts, des déplacements, mais l'AT veut y fixer des normes acceptables, souhaitables par tous les intéressés. Ainsi, à côté de l'élément géographique, qui délimite la « juridiction » de ceux-ci, il y a l'élément historique, qui enregistrera les modifications apportées par le temps. Une planification qui ferait abstraction de ces deux facteurs serait par avance vouée à l'insuccès.

Le Plan devant l'élan démographique

Dans le Plan d'aménagement national — piano di sistemazione nationale, Landesplanung — conçu par l'Association suisse (abréviation française ASPAN), Hofwil l'apprit, on part du fait que la Suisse, comme la terre, se peuple à un rythme précipité. Le globe qui, à l'âge de la pierre, avait une population estimée à 10 millions d'êtres humains, à 200 millions au temps de Jésus-Christ, s'achemine très vite vers les 3 milliards (fin 1961?) et l'on table déjà sur les 6 (le double!) en l'an 2000! Chaque jour, l'humanité s'accroît de 90 000 unités. Des densités de 500 habitants au kilomètre carré hors des agglomérations ne sont plus une rareté, dans les six ou sept zones surpeuplées du monde — Chine, Japon, Java, Inde, Egypte, Europe occidentale. Des metropolis sont en formation: Tokyo qui s'approche des 10 millions d'individus, avant Londres; New York, où le metropolitan aréa dénombre 15¾ millions d'êtres humains! La Suisse, de son côté, notait 5½ millions d'habitants en juin 1961, soit près de 140 au kilomètre carré, région montagneuse comprise, ou plus de 180 si l'on déduit le territoire improductif. D'aucuns y voient déjà un pays composé de superagglomérations séparées par des zones de verdure de plus en plus réduites. Et le mouvement s'accélère: des cités-satellites de plus en plus nombreuses absorbent les villages situés à la périphérie des villes. Celles-ci, devenues tentaculaires, détruisent progressivement le tableau naturel. Les versants ensoleillés sont envahis: des villas s'installent partout, et en désordre. Les combes qu'occupait parfois une mare, avec sa flore et sa faune spéciales, sont comblées, ensevelies souvent sous la masse de détritus de toute nature. Les constructions nouvelles rendent vain le remaniement parcellaire. La ville maîtresse du territoire rural efface les dernières traces de verdure qui l'encadraient, faisant tomber sous la scie mécanique les restes des forêts d'autrefois.

Résistance désordonnée de l'agriculture

L'expansion démographique, l'industrie moderne et la fluidité de la circulation qui en sont la conséquence ont des exigences qu'on ne peut rejeter sans autre, on l'admit à Hofwil. Une localité, comme Opfikon, qui en neuf ans a passé de 3000 habitants à 9000, et en prévoit 24 000, concède un territoire industriel de 120 hectares et un réseau routier transformé.

Trop souvent, l'homme ou la collectivité devant le progrès technique agit en ordre dispersé, ici lui résistant, là cédant. Et tient-on toujours compte, non seulement de l'intérêt personnel — bien compris? —, mais aussi de celui de la communauté? Prend-on en considération la génération montante? Plus d'une fois, le paysan s'est fait complice — involontaire — de la profanation de son terroir. N'arrivant pas toujours à « nouer les deux bouts », heureux de pouvoir se défaire d'hypothèques écrasantes, acceptées pourtant lors de l'achat de sa terre, il souscrit volontiers à des prix que la spéculation immobilière rend bien supérieurs à ceux du terrain agricole. Offres même tentantes de la part de l'étranger qui veut faire en Suisse des placements de sécurité.

Si l'on devait persévérer dans cette voie, le mal deviendrait bientôt irréparable. Le comportement de quelques ruraux mine déjà les positions de ceux qui ne cèdent pas au défaitisme. La paysannerie perdrait son combat d'arrière-garde. Il faudrait, ai-je déclaré, s'attendre à la transformation de l'unité traditionnelle du village, tant au point de vue architectural qu'économique.

Orienter l'évolution

L'ASPAN entend circonscrire un mouvement jusqu'ici anarchique. Elle ne veut pas « lutter contre »: contre la ville, l'industrie, l'autoroute. Et quand elle s'emploie à sauvegarder des réserves naturelles, à conserver parfois le paysage ancien, c'est non seulement dans l'intérêt de l'agriculteur, mais tout autant du citoyen et de l'ouvrier de fabrique, désireux de se retremper dans la nature, bref de toute la population. Un effort couronné de succès en Suisse pourrait être, un jour — qui sait? —, invoqué dans d'autres pays.

Dans la brochure récente (1961) de la Schweizerische Vereinigung für Landesplanung: « Landesplanung, Ziele und Aufgaben », les auteurs distinguent le but de l'aménagement du territoire: grâce à une technique éprouvée et des méthodes sûres, diviser les problèmes complexes de l'occupation du sol, démographiquement et économiquement, de façon qu'apparaissent une série de solutions plus faciles s'insérant dans un ordre général, conforme, quelle que soit l'évolution, à la Constitution et à la loi. Mais l'idée de cet

aménagement a quelque peine à se frayer un chemin dans l'opinion publique. Pendant les années de guerre et d'après guerre immédiate, on y voyait une formule dissimulée de l'authentique planification, si décriée alors. Ce n'est guère qu'à partir de 1950 environ que les directives et recommandations de l'ASPAN se distancèrent nettement d'une réglementation étatique du sol dans le cadre d'une économie impérative et que le plan local, régional et national fut reconnu ne visant point à bouleverser la Constitution agraire et l'ordre existant. La compréhension progressive, à cet égard, des communes en premier lieu, fut aussi le résultat du boom simultané de la construction et des problèmes ardus que celui-ci leur posait. Un service de presse en trois langues contribua à orienter la population.

Aménagement du territoire à trois étages

Jusqu'à présent, quelque 30 % des communes suisses ont eu recours à l'ASPAN [1] et 20 %, en outre, ont mis en œuvre une forme d'aménagement local avec plan de zones. Plusieurs autres discutent présentement de dispositions analogues. Cependant, des tâches nouvelles (alimentation en eau, systèmes de canalisation et d'épuration des eaux, décharge des balayures, construction d'hôpitaux) obligent déjà les municipalités à sortir du domaine communal strict. Les groupements de communes conduisent à l'aménagement régional, où les solutions de compromis communal sont envisagées sur une plus grande échelle. Toutefois, même cette formule élargie ne peut toujours aborder certains problèmes posés à l'ensemble du pays, la création d'un réseau d'autoroutes, par exemple. L'aménagement national s'impose alors: il va doubler les conceptions envisagées de l'échelon inférieur, la commune, d'autres, vues d'en haut, le pays. L'aménagement régional devient désormais une solution moyenne, de transition.

Institut d'aménagement national

Comment peut-on s'instruire dans le domaine de l'AT en Suisse, demandèrent les étudiants de Hofwil? En Suisse romande, un service d'urbanisme fut décidé à Genève, en 1920. Des cours furent donnés par le professeur Hœchel à l'Ecole des Beaux-Arts et, dès 1943, à la Haute Ecole d'architecture. Les autres cantons firent des efforts parallèles. Au niveau national, on a d'abord réuni à Zurich un collège de géographes, physiciens et humains, de toute la Suisse, capables d'envisager des solutions d'ensemble, architectes et urbanistes restant attachés à leurs tâches spécialisées. Ces réunions n'eurent pas de suite, pour toutes sortes de raisons. En 1943, le Conseil fédéral, sollicité par la Fédération des architectes suisses et l'Association suisse des ingénieurs et architectes, reconnaissant la nécessité d'études concernant l'aménagement, à tous les degrés, donna son assentiment à la création, à l'Ecole polytechnique de Zurich, d'un Institut d'aménagement national. Dès 1961, l'Institut für Orts-, Regional- und Landesplanung, a systématisé les cours pour architectes et ingénieurs de différentes catégories, ainsi que pour la formation de jeunes planistes. Deux chaires nouvelles assurent l'extension de cet enseignement. Quant à l'Association suisse, elle se voue surtout au travail pratique.

Postulats de Neuchâtel sur les perspectives du PAM

Le Plan d'aménagement national est en voie de réaliser les postulats que j'émis en 1959, à l'assemblée annuelle de l'ASPAN, à Neuchâtel, dans une conférence intitulée « Tendances et perspectives du Plan d'aménagement national [2]. Restent à reconstituer l'équipe des géographes au niveau fédéral, avec représentation de la Suisse romande et italienne (postulat n° 1); à doubler la formation du planiste d'un enseignement géohumain, tel qu'il se donne à l'Université de Genève (postulat n° 2); à établir un contact entre notre organisation-toit et les sociétés spécialisées, toutes, poursuivant des objectifs parallèles (n° 3); à élaborer un programme général d'accord avec les groupes régionaux (n° 4); à créer, à l'intérieur de ces groupes, des sous-groupes cantonaux, à l'échelle des gouvernements, susceptibles par l'intermédiaire du Département des travaux publics d'intervenir (n° 5), auprès desquels l'équipe de l'aménagement du territoire devrait pouvoir obtenir la reconnaissance d'organe consultatif (n° 6).

Urbanisme fonctionnel

Les urbanistes, de leur côté — et le Ve Séminaire des étudiants en agriculture a tenu à le savoir —, ont fait une évolution comparable. Le congrès international de 1928, au château de La Sarraz, invité à Lausanne par la municipalité, entendit un exposé du Neuchâtelois Le Corbusier, d'où s'ensuivit que désormais, à l'ordre du jour de réunions analogues, l'urbanisme ne s'attacha plus seulement à l'ordre architectural, mais surtout à l'ordre fonctionnel, les études s'inspirant alors des conditions générales du pays. Déterminer le fonctionnement d'un organisme, en connaître les lois et en disposer les effets, voilà l'opération initiale, d'où toute spéculation est exclue. Impossible dès lors de négliger la relation d'une ville avec la campagne environnante. La raison d'être de l'une et de l'autre — leur destinée — dépend de circonstances géographiques, organiques et biologiques. L'urbanisme doit donc comprendre la nature du paysage bien au-delà de la banlieue. Conséquence de ces recherches apparut une loi vaudoise sur la police des constructions, la première en Suisse contenant des dispositions sur cet urbanisme évolué [3].

Principes directeurs de l'ASPAN

L'objectif de coordonner l'occupation humaine fut saisi par des précurseurs tels que Bernhard, créateur de l'Association suisse de colonisation intérieure et d'agriculture industrielle; Wahlen, organisateur de la

[1] Voir dans *Plan*, organe de l'ASPAN, 1947, le va-et-vient des démarches nécessaires, du planiste à la commune et au canton.

[2] *Plan*, n° 6, XI/XII 59.

[3] « L'aménagement national et régional en Suisse », 1941/43.

défense alimentaire du pays durant la Seconde Guerre mondiale. Mais c'est l'ASPAN qui établira les règles de conduite de l'AT; travaillera en collaboration avec tous les intéressés: paysan de la plaine et de la montagne, d'un côté; citadin, industriel, usager de la route, de l'autre; se mettra en rapport avec les autorités communales, cantonales, fédérales; établira les contacts indispensables avec particuliers et groupements professionnels. C'est encore l'ASPAN qui suit les stades de l'expansion conduisant un pays de pâtres à un Etat superindustrialisé; qui distingue aménagement bien compris (Dällikon, p. ex.) et non-aménagement (Altstetten/Schlieren). Qui suscite des cours spéciaux dans le terrain (presque simultanément au Locle, à Bad Ragaz, à Wohlen). Elle vient de publier (VII/1961) une étude sur les « Principes directeurs pour réglementer la construction ». Dans le détail, l'Association poursuit l'adaptation du paysan, de sa maison, au paysage, à la végétation spontanée, forêt et arbres, buisson ou haie, boqueteau et prairie; montre ce que les ruraux peuvent attendre du planning — en partant du principe de la propriété, de la législation agraire, des bases juridiques pour le maintien de la propriété paysanne. Elle s'intéresse à la fixation de zones agricoles à limites naturelles protégées de l'extension urbaine. Elle voit dans la montagne — le « Berggebiet » suisse compte 2,7 millions d'hectares, les $2/3$ du pays — un cas spécial, où l'urbanisation joue un rôle moindre dans le « dépeuplement des vallées alpestres » que la dureté de la vie. Le tourisme, digne également d'un examen de l'AT, contribuera au maintien de la population; comme, moins saisonnière, l'industrialisation dans sa recherche de main-d'œuvre, qu'il s'agisse de la région de Saint-Nicolas ou de Vollèges (Valais), à titre d'exemple.

Moyens financiers

Pour une tâche d'une telle ampleur, les moyens de l'ASPAN ont paru bien faibles aux étudiants de Hofwil. En 1960, les cotisations des membres individuels et collectifs, des communes et cantons n'ont représenté que la somme de 57 000 fr. Avec une subvention fédérale de 25 000 fr., on arrive à un total de 82 000 fr. A une demande de 1959 adressée au Département fédéral de l'intérieur, de porter la subvention à 100 000 fr., le Conseil fédéral a répondu (mars 1961) en recommandant au parlement de doubler (50 000) le subside actuel. Le Conseil des Etats pourrait aller plus loin (75 000), étant donné les services rendus au pays par l'ASPAN. De son côté, le comité de l'Association va proposer à l'assemblée générale de Soleure, en septembre 1961, de modifier l'article 4 des statuts en augmentant légèrement les cotisations. La répartition de toute cette finance s'effectue ainsi: $1/3$ pour études et administration centrale, $1/3$ pour les groupes régionaux, $1/3$ pour un Fonds d'action.

Réunion de Soleure

A Soleure, le thème central de la réunion, à laquelle plusieurs participants de Hofwil voudraient assister, sera le suivant: « Le sol, facteur décisif de notre temps ». Le sol, en Suisse, est le plus cher du monde. Il est actuellement presque impossible à un jeune paysan d'en faire l'acquisition. Le renchérissement continu résulte en partie de la cherté croissante de la production industrielle, conséquence de la marche des affaires. D'autre part, vu le prix des terrains, la construction de bâtiments locatifs se limite maintenant à des locaux plus petits. Dans l'intention de remédier à ces déficits, l'ASPAN voudrait plaider la cause d'un nouveau droit de propriété dans l'ordre de l'Etat et la liberté de l'individu.

Le nouveau réseau routier

Un fait nouveau se produit qui démontra à la jeunesse de Hofwil la nécessité et l'urgence d'un plan directeur — directeur seulement — à l'échelon national: la construction en cours d'un réseau d'autoroutes. Leur influence sur l'évolution du territoire a toute chance de s'avérer décisive. Elles n'établiront pas seulement la liaison entre centres préexistants, mais en créeront. Aux jonctions s'édifieront ces agglomérations industrielles dont a parlé le conseiller d'Etat vaudois Guisan, agglomérations égales à celles qui s'élevèrent naguère aux environs des gares. La célérité des transports amènera une partie des habitants des villes surpeuplées à les quitter pour s'installer à la campagne. Municipalités et cantons doivent prévoir ces changements, évitant ainsi l'occupation désordonnée du terrain. Pour réaliser le plan indispensable, l'Etat et la commune disposent du droit de superficie, de subvention pour le reboisement, les améliorations foncières, l'encouragement à la construction, etc. Le premier peut se dispenser d'innovations juridiques, sauf peut-être à introduire la notion d'aménagement du territoire comme raison d'intérêt public justifiant l'expropriation. Les pouvoirs publics sont heureusement en face d'un pays présentant un état suffisant de disponibilité pour qu'il soit possible d'y aménager des zones de travail, d'habitation et de délassement, reliées par des voies de communication; encore faut-il s'y prendre à temps, sinon l'anarchie dans l'occupation du sol sera telle que le rétablissement de l'harmonie coûtera des sommes énormes. Si l'excès de plan est funeste, l'absence d'un plan serait impardonnable. Nos libertés se verraient compromises aussi bien par les partisans du « rien à l'Etat » que par ceux du « tout à l'Etat ».

Planification universelle

L'idée d'un cadre directeur fait son chemin, et dans le monde entier. C'est la conclusion à laquelle aboutirent les gens du Séminaire. L'Agence européenne de productivité de l'O. E. C. E. ne vient-elle pas de publier, sous le titre: « Planification économique régionale (Techniques d'analyse applicables aux régions sous-développées) » les résultats d'un cycle d'études tenues sur le sujet, à Bellagio, en 1960. On y fait le point quant à l'administration régionale en pays médi-

terranéens, ainsi qu'à Porto Rico, en analysant les problèmes structurels des Etats devant mener de front des programmes de promotion agricole, d'industrialisation et d'aménagement rationnel des centres urbains. Puis, on décrit les techniques utilisées aussi bien à l'échelle nationale que régionale, en définissant le rôle qui leur est dévolu dans l'établissement des projets de développement.

PAM solution pour l'agriculture

La possibilité d'un secours partant d'organisations telles que l'ASPAN et visant à mettre un terme au désarroi des contradictions présentes entre ville et campagne, agriculture et industrie, a suscité un enthousiasme exceptionnel chez les étudiants en agriculture réunis à Hofwil. Ils ont compris qu'ils ne partent pas obligatoirement perdants dans une activité qui leur est chère — et qui, du reste, à longue échéance, l'industrialisation se généralisant dans le monde, retrouvera peu à peu une position privilégiée et des prix égaux, sinon supérieurs à ceux de l'industrie —, mais que les plans d'aménagement de territoires sont susceptibles de rétablir l'équilibre entre toutes les tendances économico-sociales de l'heure, pour le plus grand bénéfice de l'humanité.

Die Landesplanung in Schweden

711.1(485) o.l.

Von M. Gutmann, Ingenieur, Göteborg

Leicht bei einander wohnen die Gedanken,
Doch hart im Raume stossen sich die Sachen.
Schiller

Einleitung

Die voranstehenden Worte des grossen Freiheitsdichters können zweifelsohne als Motto über einer Tätigkeit des menschlichen Schaffens stehen, die heute unter dem Namen *Landesplanung* den Erdball umkreist. Sinn und Zweck dieses Schaffens ist es ja letzten Endes, solide und harmonische Gemeinwesen zu planen und zu gestalten, damit deren Bewohner ein zufriedenes und glückliches Dasein führen können. Sicherlich kein leichtes Vorhaben bei Beachtung gewisser äusserer Erscheinungen. Schrumpfung unseres Planeten: immer engmaschiger wird das Netz des Verkehrs, das sich um die Erde legt. Neue Energieformen drängen sich hervor, neue Energieträger speisen den Produktionsprozess. Strukturelle Umformung der Wirtschaft und im Gefolge — Umschichtung der Völker — und damit — Wandlung des Bildes der Landschaft, des Antlitzes der Erde.

Es leuchtet ein, dass der Mensch hier einem sehr multiplen Unterfangen gegenübersteht, das nicht frei von Spannungen ist. Gemeinschaftsinteressen hier, Individualinteressen dort. Bedürfnisse des Gemeinwesens auf der einen Seite, Wünsche der Einzelperson auf der anderen. Interessenabwägung, Interessenausgleich ertönt es aus beiden Lagern. Aber — Planung tut Not —, wo «hart im Raume» sich die Sachen stossen, dürften wohl die Worte des Dichters, in die Sprache des Planers übersetzt, lauten.

Im Zeichen der Planung geht auch der Ausbau Schwedens, das heute mit einem Gebietsumfang von 449 000 Quadratkilometer ohne die Sowjetunion an dritter Stelle der europäischen Staaten steht. Die grösste Länge in Nord-Südrichtung beträgt 1574 km, die grösste Breite rund 500 km. Von der gesamten Landfläche (etwa 411 000 km²) entfallen etwas über 50 Prozent auf Wald, 35 Prozent auf Oedland, etwa 2 Prozent auf Grünland und nur 9 Prozent sind landwirtschaftlich nutzbar. Die Einwohnerzahl betrug am 1. Januar 1960 7 471 345, das heisst 18 Einwohner pro km², was aber einer Verdoppelung der Gesamtbevölkerung gegenüber der Zeit vor einem Jahrhundert (1850) entspricht. Indes ist zu beachten, dass zu jenem Zeitpunkt nur etwa 10 Prozent der Bevölkerung in den Städten wohnten, heute mehr als 50 Prozent.

Zur Geschichte der Landesplanung

Einleitend kann gesagt werden, dass die Landesplanung in Schweden keineswegs das Ergebnis eines legislativen Aktes der jüngsten Gegenwart ist. Ihre Wurzeln reichen — sui generis gesehen — sehr tief in die Geschichte des schwedischen Volkes zurück, auch wenn die Prägung des Ausdrucks unserer Zeit vorbehalten blieb. Die ersten bau- und siedlungsgeschichtlichen Vorschriften sind in den sog. Landschaftsrechten (landskapslagar) zu suchen. Zu schriftlicher Aufzeichnung kam es zuerst in der Landschaft Västergötland, etwa um die Mitte des 13. Jahrhunderts. Alle diese Landschaftsrechte sind eingeteilt in einzelne Abschnitte (balkar), deren jeder ein bestimmtes Sach- bzw. Rechtsgebiet umfasst. Das wichtigste dieser Gesetze dürfte ohne Zweifel das Upplandsrecht sein. Es wurde 1296 von König Birger Magnusson bestätigt. In diesem Gesetz finden wir den bedeutungsvollen Satz: «Das Land soll nach Recht bebaut werden und nicht mit Gewalt; denn es geht dem Land gut, wenn man dem Rechte folgt.» Dieser Passus geht unmittelbar dem sog. «Byalagsbalken» bzw. «Byggningabalken» voran, d. h. dem Abschnitt, der vom Bauen und Bebauen handelt, agrikulturell und technisch genommen. Das altschwedische Verbum «bygga» kann nämlich bedeuten: